

**Contribution de wecf France  
Audition du 14 mai 2019 par la MIC**

Wecf France est la branche française de wecf (Women Engage for a Common Future) France a été fondée le 31 mars 2008. Elle est la branche française de wecf International, un réseau international d'organisations féminines et environnementales qui met en oeuvre des projets à l'échelle locale et plaide au niveau mondial afin de construire avec les femmes un monde sain, durable et équitable. WECF a le statut d'ONG auprès du conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). WECF est membre de la Women Gender Constituency, qui est partenaire organisateur auprès de l'ONU, au sein du Comité de Coordination Mondiale du Groupe Majeur Femmes.

**Nos thématiques de travail :**

Santé-environnement

Objectifs de développement durable

Genre et développement territorial

**Nos missions :**

INFLUENCER les pouvoirs publics pour faire évoluer la réglementation en santé environnementale et prendre en compte le genre dans les politiques publiques.

FORMER les professionnel-le-s de la santé et de la petite enfance pour réduire les expositions aux produits toxiques.

SENSIBILISER le grand public pour l'accompagner dans la mise en oeuvre de solutions saines, durables et équitables dans la vie quotidienne.

COORDONNER et SOUTENIR la mise en oeuvre de projets collectifs portés par des femmes et répondant aux Objectifs du développement durable (ODD).

FACILITER la réflexion des entreprises et institutions sur nos domaines de compétences.

1. La mission d'information porte sur les perturbateurs endocriniens (PE) présents dans les contenants en plastique alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques. Elle s'intéresse plus particulièrement aux quatre axes suivants :

- déterminer les transferts de PE présents dans les contenants en plastique vers le contenu et l'organisme humain ;
- déterminer leurs effets sur la santé et les différentes pathologies qui en découlent ;
- établir et mettre en oeuvre des techniques de substitution ;
- mieux appréhender la question des transferts des PE issus des déchets en plastique disséminés dans la nature et les eaux usées ainsi que leurs effets lorsqu'ils réintègrent la chaîne alimentaire.

Pouvez-vous dresser un état synthétique de vos travaux et réflexions, ainsi que vos éventuelles recommandations, eu égard à ces quatre axes (compte tenu bien sûr de votre champ de compétences) ?

Et plus particulièrement :

2. **L'OMS a proposé une définition des perturbateurs endocriniens dès 2002 (« un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme**

**intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations »). Le niveau de preuve demandé dans cette définition paraît-il trop élevé ? Serait-il souhaitable selon vous d'y adjoindre des catégories supplémentaires en fonction du niveau de preuve, avec par exemple les perturbateurs endocriniens qui seraient avérés, présumés ou suspectés ?**

Pour les perturbateurs endocriniens, nous soutenons une approche à 3 niveaux, qui s'applique déjà aux composés « CMR », cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques, qui serait « **avérés** » « **présumés** » et « **suspectés** ». Cette approche a d'ailleurs été officiellement la position française au niveau de l'UE, et validée par la première Stratégie nationale Perturbateurs endocriniens (SNPE) adoptée en 2014.

Cette approche est soutenue par la *coalition EDC-Free Europe* dont est membre Wecf et qui regroupe près de 70 organisations de la société civile au sein de l'UE.

Cette approche est recommandée par l'*Endocrine Society* qui réunit les plus éminents spécialistes des perturbateurs endocriniens.

Une **définition en 3 niveaux correspond mieux au principe de précaution**. Elle permettrait de mieux tenir compte de la particularité des substances et composés perturbateurs endocriniens qui agissent à très faibles doses. Déjà adoptée pour les substances « CMR », cette logique permet d'assurer une meilleure protection de la santé humaine/animale et de la protection des écosystèmes.

**3. Est-on selon vous en capacité d'établir une liste des PE à risque (au-delà des PE avérés) et de leurs effets sur la santé humaine ?**

Cet engagement a été pris par la SNPE 2, qui sera publiée très prochainement. Ceci est tout à fait possible, puisque dès 1999 la Commission européenne a établi une liste de produits et substances perturbateurs endocriniens à 3 niveaux. En 20 ans, la science a énormément progressé, et il est tout à fait possible d'établir une telle liste. Elle pourra couvrir les PE avérés mais aussi présumés et suspectés, et englober aussi bien les effets sur la santé humaine qu'animale et sur les écosystèmes. Cette logique est indispensable et est cohérente avec le principe de *One Health*, et permet d'augmenter le niveau de protection.

Plusieurs listes existent actuellement, notamment :

- [The Endocrine Disruption Exchange](#), programme basé aux USA, qui liste 1482 « perturbateurs endocriniens potentiels » dont **234 utilisés dans les plastiques et caoutchoucs**.
- [Le Chemical Secretariat](#) (ChemSec) qui s'appuie sur les critères du règlement REACH et a identifié **123 perturbateurs endocriniens** dans la liste SIN (Substitution Immédiate Nécessaire).

**4. Quels sont vos points de préoccupation sur la question du plastique utilisé en tant que contenant alimentaire, cosmétique et pharmaceutique ?**

**Les emballages plastiques** représentent **42% de tout le plastique produit** aujourd'hui.

De manière générale, nous nous préoccuons de la présence dans les plastiques de contaminants, et des pollutions générées par les plastiques sur l'ensemble de la chaîne. Aujourd'hui **99% des plastiques produits sont issus du pétrole**. Leur impact environnemental et sanitaire commence dès l'étape d'extraction. Ces plastiques se composent de **résines polymères** et d'**additifs**. **Les résines se classent en 7 grandes catégories** : PET/HDPE/PVC/LDPE/PP/PS/EPS/autres identifiables par des sigles

triangulaires. Ces polymères peuvent libérer des monomères qui représentent des risques pour la santé. En outre, **des additifs** sont présents dans ces plastiques : 418 additifs différents seraient utilisés dans les plastiques aujourd’hui. Outre la présence de perturbateurs endocriniens, d’autres composés dangereux pour la santé sont présents, mis en cause dans des atteintes neurodéveloppementales, des troubles de la grossesse, des cancers, des affections touchant le foie, les reins, etc.

On peut notamment citer : acrylonitrile, bisphénol A, cadmium, retardateurs de flammes, plomb, substances perfluorées, phtalates, styrène, chlorure de vinyle, paraffines chlorées à chaînes courtes.

**Plastique et contact alimentaire :**

Il faudrait réduire au maximum ces contacts. Nous estimons que les contaminations vers l’alimentation sont particulièrement problématiques, à cause des migrations qui peuvent contaminer les aliments que nous consommons chaque jour. Ceci est préoccupant car la consommation d’aliments emballés dans des plastiques se généralise : des aliments biologiques eux-mêmes sont pré-emballés en grande surface par exemple. La réglementation européenne sur le contact alimentaire est en cours de révision, et devrait apporter des améliorations réglementaires.

**Plastique et cosmétiques :**

Pour les cosmétiques, la migration possible de substances PE à partir des emballages, qui contaminerait les produits est peu étudiée. Elle pourrait s’ajouter à la présence de PE potentiels dans les produits cosmétiques eux-mêmes. Le contenant devrait en tout cas être recyclable, et assurer la protection du produit.

**Plastique et médicaments :**

Les médicaments étant destinés à une consommation, la logique alimentaire devrait également s’appliquer.

**5. Comment est appréhendée la source d’exposition aux PE constituée par les plastiques disséminés dans la nature, les eaux usées et la chaîne des déchets ? Quelles sont les lacunes dans le traitement de ces questions selon vous ?**

Actuellement cette question n’est pas appréhendée par les politiques publiques. La dégradation des plastiques dans les différents milieux n’est pas prise en compte. Les connaissances sur leur devenir dans les milieux sont encore à combler. La qualité des ressources en eau – et pas seulement les eaux usées – ne tient pas compte de la présence de microplastiques ou de plastiques. De nombreux déchets plastiques sont aujourd’hui également exportés vers des pays plus pauvres qui ne peuvent faire face à ces pollutions.

La meilleure mesure de prévention est la réduction de la quantité de plastiques produite. Ensuite, la responsabilité élargie des producteurs doit s’appliquer, pour ne pas faire reposer la gestion uniquement sur les contribuables, donc les individus.

**6. Comment la pollution liée aux plastiques peut-elle être réduite, selon les différents milieux (terrestre, aquatique, marin) ? Quelles solutions préconisez-vous ?**

Les pistes pourraient être :

- Réduire significativement la production de plastique et la dépendance aux matières plastiques par une politique de substitution, y compris des microplastiques, et passer à une ère « zéro déchet- zéro plastique »

- Stopper la production des plastiques non recyclables et/ou des emballages impossibles à traiter en matière de recyclage
- Pendant la transition, développer les emplois et les infrastructures liées au traitement des plastiques dans les pays producteurs
- Développer l'éco-design des produits : éviter les assemblages non recyclables, le recyclage des produits toxiques, etc.
- Former des ingénieurs, techniciens, etc. pour développer de nouveaux produits sans impact environnemental et sanitaire – dans des filières alternatives, et revenir à des matériaux plus stables et moins polluants : verre consigné, etc.
- Mettre en œuvre le principe « pollueur-payeur » et appliquer les contraventions en matière de déversement des déchets, qu'il s'agisse d'individus ou d'entités collectives.

**7. Travaillez-vous sur les risques chimiques associés au recyclage des plastiques et en particulier sur les perturbateurs endocriniens ?**

Oui, en particulier la présence de POPs (polluants organiques persistants) dans des produits en plastique recyclé comme des jouets. Nous portons une attention particulière aux **expositions des femmes enceintes et des jeunes enfants**. A ce titre, nous attirons votre attention sur la présence de **substances interdites connues pour leur dangerosité dans des produits en plastique recyclé**, comme des jouets. Ces contaminants sont issus dans ce cas précis de déchets électroniques recyclés. Consulter [le rapport « Stop au recyclage des toxiques »](#) (novembre 2018, Arnika/HEAL/IPEN/BUND, version française Wecf).

La prise en charge de la gestion des substances toxiques doit être faite par le fabricant. En matière de produits électroniques et électriques, des géants des secteurs informatique et de la téléphonie mobile, dont les ressources sont très vastes, doivent assurer les décontaminations nécessaires et/ou la prise en charge des étapes de reconditionnement, traitement, etc.

Le recyclage des plastiques va au-delà de la question des perturbateurs endocriniens.

**8. Travaillez-vous sur les alternatives possibles (plastiques bio-sourcés ou biodégradables) et est-on en capacité de garantir leur innocuité ?**

Les bio-plastiques ne sont pas une solution miracle. Ils peuvent potentiellement présenter les mêmes défauts et les mêmes propriétés que leurs homologues issus du pétrole. Leur innocuité ne peut être garantie, tout comme leur biodégradabilité. Il faut examiner chaque type de plastique, ses propriétés et son impact sur l'ensemble de la chaîne.

Une publication récente fait le point sur le devenir des plastiques dans l'environnement : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/29332271>

**9. Quelles actions des pouvoirs publics préconisez-vous, pour limiter l'exposition aux PE, et à quel niveau d'intervention (national, européen, international) ? Quels sont les publics qui doivent être ciblés en priorité selon vous ?**

Des actions de différents niveaux devraient être entreprises touchant différents publics. La pollution et la contamination étant globales, les mesures doivent toucher différents domaines pour avoir une

réelle efficacité à long terme. Il est important de mettre en place **des mesures contraignantes pour les secteurs industriels, pour les inciter à innover avec des solutions moins polluantes**, plutôt que de faire reposer les responsabilités uniquement sur les consommateurs en bout de chaîne, qui n'ont pas la même marge d'action.

**International :**

- Renforcer les mesures pour la mise en œuvre des décisions prises lors de la récente triple Convention des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, sur les déchets plastiques, ainsi que l'ensemble des mesures pour interdire et réduire l'usage de composés dangereux.
- **Appuyer les autres pays moins avancés** pour substituer les substances les plus dangereuses identifiées par l'UE.

**UE :**

- Accélérer la **mise en œuvre du règlement REACH** et des autres mesures visant à réduire l'usage des substances chimiques les plus dangereuses, dont les perturbateurs endocriniens
- La France doit être leader pour pousser la Commission européenne à adopter une nouvelle Stratégie européenne exigeante en matière de perturbateurs endocriniens.

**National :**

- **Soutenir les entreprises qui substituent** et remplacent les produits dangereux.
- Assurer la sortie du glyphosate dans l'échéance annoncée par le gouvernement.
- Garantir un **accès sur l'ensemble du territoire à des produits sains, locaux, issus de l'agriculture biologique.**
- Renforcer les contrôles de qualité des produits par la DGCCRF

## 10. Quelle est votre position sur la SNPE2 ?

Wecef France a publié plusieurs positions sur le sujet dont un [document de position de novembre 2018](#).

Parmi les mesures fortes demandées :

- Faire de la **prévention des expositions** la priorité de la SNPE 2
- Proposer des actions précises sur la réduction des expositions des femmes enceintes et des jeunes enfants
- **Mettre en place un pictogramme de danger pour les femmes enceintes, similaire à celui de l'alcool, sur les produits contenant des PE avérés, présumés ou suspectés**
- **Former les professionnels à la santé environnementale** et aux alternatives non toxiques dans divers domaines : architectes, designers, professionnels de santé, personnels des lieux d'accueil petite enfance, enseignants, entreprises de jardinage, personnels d'entretien (produits ménagers) etc.

## 11. Comment analysez-vous les évolutions intervenues au niveau européen (stratégie européenne sur les perturbateurs endocriniens, stratégie européenne sur les plastiques, directive sur les plastiques à usage unique notamment) ?

Ces mesures vont dans la bonne direction. Il est important de les amplifier et de s'assurer de leur mise en œuvre. Elles doivent s'accompagner de mesures plus larges pour modifier les mauvaises habitudes liées à l'évolution de nos modes de vie : mobilité accrue, tout-jetable, etc.

**12. Faut-il, sur la base du principe de précaution, interdire les PE dont la toxicité est suspectée mais non avérée ? Quels sont les éléments consensuels de prévention qui pourraient être déclinés en information générale, s'agissant des PE présents dans les contenants en plastique à caractère alimentaire, cosmétique ou pharmaceutique ?**

Oui, nous soutenons cette démarche, qui vise à protéger les plus vulnérables, et utiliser les données scientifiques pour éviter d'exposer les populations à des substances qui auraient des effets sur la santé. Le meilleur moyen de les protéger est **la substitution qui réduira nécessairement les expositions. Si un contenant est jugé comme présentant des risques, il devrait être remplacé : c'est la seule approche logique.** Proposer d'étiqueter des contenants eux-mêmes produirait une confusion inutile dans l'esprit des consommateurs, et a un caractère tout à fait ridicule.

Les solutions autres que la substitution étiquetage, information pour éviter certains produits, etc. sont toujours moins efficaces, car il reste les expositions non volontaires qui sont nombreuses : air extérieur et intérieur, eau consommée, expositions subies au travail, dans les lieux publics, etc.

Wecf France demande depuis plusieurs années la mise en place d'un **pictogramme de danger** pour les femmes enceintes, similaire à celui de l'alcool, sur les produits contenant des PE avérés, présumés ou suspectés, en tant qu'ingrédients dans les produits eux-mêmes.

Une **information renforcée envers les patients de la part des professionnels de santé**, en particulier les femmes enceintes serait primordiale. Dans le cadre de ses activités, wecf France travaille notamment avec la FIGO (Fédération Internationale de Gynécologie-Obstétrique) et établit des liens avec la communauté des professionnels de santé.

Wecf France dépend une double approche : mesures de protection collectives de la part des pouvoirs publics, par la mise en œuvre de la réglementation, et déploiement d'actions de sensibilisation individuelle pour réduire les expositions à travers des ateliers pédagogiques et adaptés à divers publics.

**Documents remis à la MIC :**

[Plastic and health, the hidden costs of a plastic planet](#), CIEL, EarthWorks, Healthy Babies Bright Futures, IPEN, EJAS, Upstream, Gaia, Break Free from plastic, février 2018 et [résumé en français](#)  
Guides d'information wecf France, dont un sur les perturbateurs endocriniens. Fiches et guides également disponibles en ligne : <https://wecf-france.org/ressources/guides-et-fiches/>

**Contact :**

Elisabeth Ruffinengo

Responsable plaidoyer santé-environnement

[elisabeth.ruffinengo@wecf.eu](mailto:elisabeth.ruffinengo@wecf.eu) – 04 50 83 48 13

